

2018-02-014-DGS

nomenclature: 3.1

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

### OBJET : ACQUISITION AUPRÈS DES CONSORTS BRETON – DÉSIGNATION D'UN NOTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le sept février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme DESTOUESSE	procuration à	M. GONZALES
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

#### ABSENTE EXCUSÉE

Mme BISBAU

#### ABSENT

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 31



**2018-02-014-DGS - ACQUISITION AUPRÈS DES CONSORTS BRETON:  
DÉSIGNATION D'UN NOTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que par décision n°2017-654, il a décidé de faire valoir le droit de préemption urbain et de se porter acquéreur de la parcelle appartenant à Mesdames BRETON Barbara, BRETON Marie, BRETON Constance, BRETON Aurore, cadastrée section AI n°1470 d'une contenance de 295 m<sup>2</sup> pour un montant de 75 600 €.

Il convient de désigner Maître DUPOUY afin de dresser l'acte d'acquisition correspondant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il convient de désigner un notaire afin de dresser l'acte d'acquisition avec Mesdames BRETON Barbara, BRETON Marie, BRETON Constance, BRETON Aurore.

**DÉLIBÈRE**

**DÉSIGNE** Maître DUPOUY, notaire à TARNOS (40), 18 boulevard Jacques Duclos, pour dresser l'acte d'acquisition avec Mesdames BRETON Barbara, BRETON Marie, BRETON Constance, BRETON Aurore.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

**DIT** que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

**DIT** que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget.

**Vote: 31**

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 8 février 2018

Le Maire

